

## DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : Contrat de prestation avec l'association « NSWI-NS World Studio International » – Spectacle « Il était une fois Noël » – 7 et 8 décembre 2024 -Théâtre Molière**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024\_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de prestation ci-annexé établi entre l'association « NSWI-NS World Studio International » et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

### DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de prestation avec l'association « NSWI-NS World Studio International » portant sur un spectacle « Il était une fois Noël les 7 et 8 décembre 2024 au théâtre Molière.

**Que** la prestation s'élève à la somme de 18 000 € TTC, la somme étant réglée par mandat administratif après service fait.

**Que** la dépense est inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le **03 DEC. 2024**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

